

Agglomération d'Épinal

SANCHEY

Compte financier, taux des taxes : clap de fin sur le mandat

Pour cette dernière séance, les élus ont eu droit à une kyrielle de chiffres. D'entrée, le compte financier unique a été soumis au vote. Celui-ci se présente ainsi : en fonctionnement, recettes de 798 269,16 € et dépenses de 727 910,34 €, pour un résultat de clôture de 218 810,99 €. En investissement, recettes de 241 901,91 € et dépenses de 198 335,87 € pour un résultat de clôture négatif de 29 912,27 €. Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, ce compte financier unique 2025.

Puis, le conseil municipal a donné son aval pour l'affectation au budget du résultat suivant : affectation en réserve de 69 762,27 €, report en section d'investissement de 29 912,27 €, report en section de fonctionnement de 149 048,72 €.

• Taxes locales inchangées

Dans la foulée, ce sont les taxes locales qui ont été votées, celles-ci ne variant pas. C'est ainsi que la taxe foncière sur les propriétés bâties reste à 39,44 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 27,28 % et la taxe d'habitation à 11,34 %.

Autre question financière abordée, le budget primitif 2026. En section de fonctionnement, recettes et dépenses s'équilibrent à 955 533,72 €, alors qu'en investissement, l'équilibre se fait à la somme de 460 326,46 €. Ce qui donne un total en investissement et en fonctionnement de 1 415 859,18 €.

• Ajustements budgétaires et contribution au Sdis

Des créances ayant fait l'objet de provisions pour dépréciation des actifs circulants les années précédentes ont été recouvrées en 2025, d'où la décision du conseil d'effectuer la reprise des provisions pour la somme de 19 €. Adopté à l'unanimité.

Après exposé des éléments, le conseil municipal a décidé de fixer le taux de fongibilité des crédits, pour l'année 2026, à 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections du budget.

Le maire a donné le montant de la contribution au Sdis pour l'année, qui est de 34 302,10 €.
Cette information est à titre communicatif puisque prise en charge par la CAE.